

INSCRIPTION STAGE MUSIQUE ANCIENNE SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU (44) DU 11 AU 17 JUILLET 2025

NOM / PRENOM	M _					
AGE	Mineur	18/25 ans	□ P	lus de 2	5 ans	
TELEPHONE						
ADRESSE MAII	L					
INSTRUMENT((S)					
TESSITURE poi	ur les chante	urs				
CYCLE / NIVE	AU / NOMBE	RE D'ANNE	EES DE	PRATI	QUE	
Je suis déjà adhérent(e) de <i>Fiamma & Foco</i> Je deviens adhérent(e) (obligatoire pour le stage)			1	.5€		
Je choisis la formule sui	vante :					
Frais pédagogiques seuls				90€		
Frais pédagogiques et 6 repas de midi 380 €						
Frais pédagogiques et 4 repas du soir 370 €						
Frais pédagogiques et repas de midi et du soir 460 €					Ш	
Je souhaite bénéficier d (à préciser ci-dessous).	le menus spécifiqu	ues (environ 3 € s	suppl. par	repas)		
N'hésitez pas à nous fai	re part de vos que	estions, remarque	es, sugges	tions, prob	lèmes :	
iv nesitez pas a noas iai	part all 100 qui	, ,	00, 00.6600	, p		

Voir en page 2 ci-dessous les modalités de validation de votre inscription ainsi que les conditions générales du stage...

Pour garantir votre inscription:

merci de bien vouloir, avant le 12 mai 2025, date impérative,

- 1/ remplir le formulaire d'inscription ci-dessus (Pdf remplissable numériquement) et signer cette page 2.
- 2/ Renvoyer ces deux pages par mail à <u>fiammaefoco@hotmail.com</u> ou par courrier à l'adresse ci-dessous.
- 3/ Envoyer un chèque d'acompte de 90 € (105 € si adhésion) ordre : Association *Fiamma & Foco*, à l'adresse suivante : Association *Fiamma & Foco* Chez Mme Nadine MEGE 8 rue Louardoul 22 300 LANNION.

Paiement possible aussi par virement: FR 76 1558 9228 4609 4435 6254 026.

Le solde du stage sera à régler pour le **15 juin 2025**.

Un paiement en plusieurs fois est possible (pour les modalités précises, contacter Nadine, trésorière de l'association, au 06 88 38 85 84).

Conditions générales du stage :

SIGNATURE:

Les frais d'adhésion à l'association sont dus pour l'année civile en cours et ne font l'objet d'aucun remboursement.

L'association se réserve le droit, en cas d'évènements indépendants de sa volonté, d'indisponibilité d'un professeur ou d'insuffisance de participants, d'annuler tout ou partie du stage. L'association restituera alors les sommes versées à l'exclusion de toute autre indemnité.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

- Plus de 30 jours avant le début de l'activité : retenue de l'acompte (90 €).
- Entre 30 et 15 jours avant le début de l'activité : retenue des frais pédagogiques (290 €).
- Moins de 15 jours avant le début de l'activité : retenue du montant total du stage.

Les stagiaires mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents pendant toute la durée du stage.

Je soussigné(e),	
reconnais avoir pris co	onnaissance des conditions générales du stage.